



Conseil métropolitain du 19 mars 2015 | délibération n°5

Intervention de Laurent HAMON au nom du groupe écologiste

PLACE DES DÉBATS : PLACE AU DÉBAT ?

Monsieur le Président, Cher-e-s collègues,

Nous pouvons reconnaître à la revue *Place Publique* une qualité de fond et une certaine expertise sur des sujets touchant à la ville de Rennes et à la métropole rennaise, à leur histoire, à leurs mutations, à leur avenir même. On peut en effet lui accorder le titre de "revue de réflexion et de débat sur les questions urbaines".

Ce n'est donc pas sur le fond que nous nous interrogeons mais bien plus sur la forme. Les subventions allouées à l'association Place des débats qui édite *Place Publique* sont-elles en accord avec les bénéfices qu'en tirent les habitantes et les habitants de Rennes Métropole ? Le terme "rayonnement métropolitain" nous paraît quelque peu flou. Certes l'association a développé un cycle de conférences et de tables rondes et des partenariats avec la Maison des Sciences de l'homme en Bretagne ou avec la radio Canal B mais qu'en est-il réellement de son lien avec son public, lecteurs et spectateurs ?

Car sans être véritablement un média institutionnel (comme l'est, par exemple, *Rennes Métropole magazine*), *Place Publique* n'est pas, non plus, un média traditionnel (comme l'est, par exemple, *le Mensuel de Rennes*) : bénéficiant d'une subvention de 150 000 euros pour 2015 au titre de la convention pluriannuelle 2014-2016 signée entre elle et Rennes Métropole, vendue au prix public de 10 euros l'exemplaire, publiant six numéros par an, *Place Publique* peut-elle atteindre une autonomie financière ? Il nous semble que non, et c'est sans aucun doute un problème pour cette revue.

Nous voterons pour cette délibération. Mais il serait bon de repenser la diversité des financements de l'association pour que *Place Publique* ne soit pas un média, artificiellement financé, et faussant ainsi la concurrence sur un marché de la presse déjà en grande difficulté.